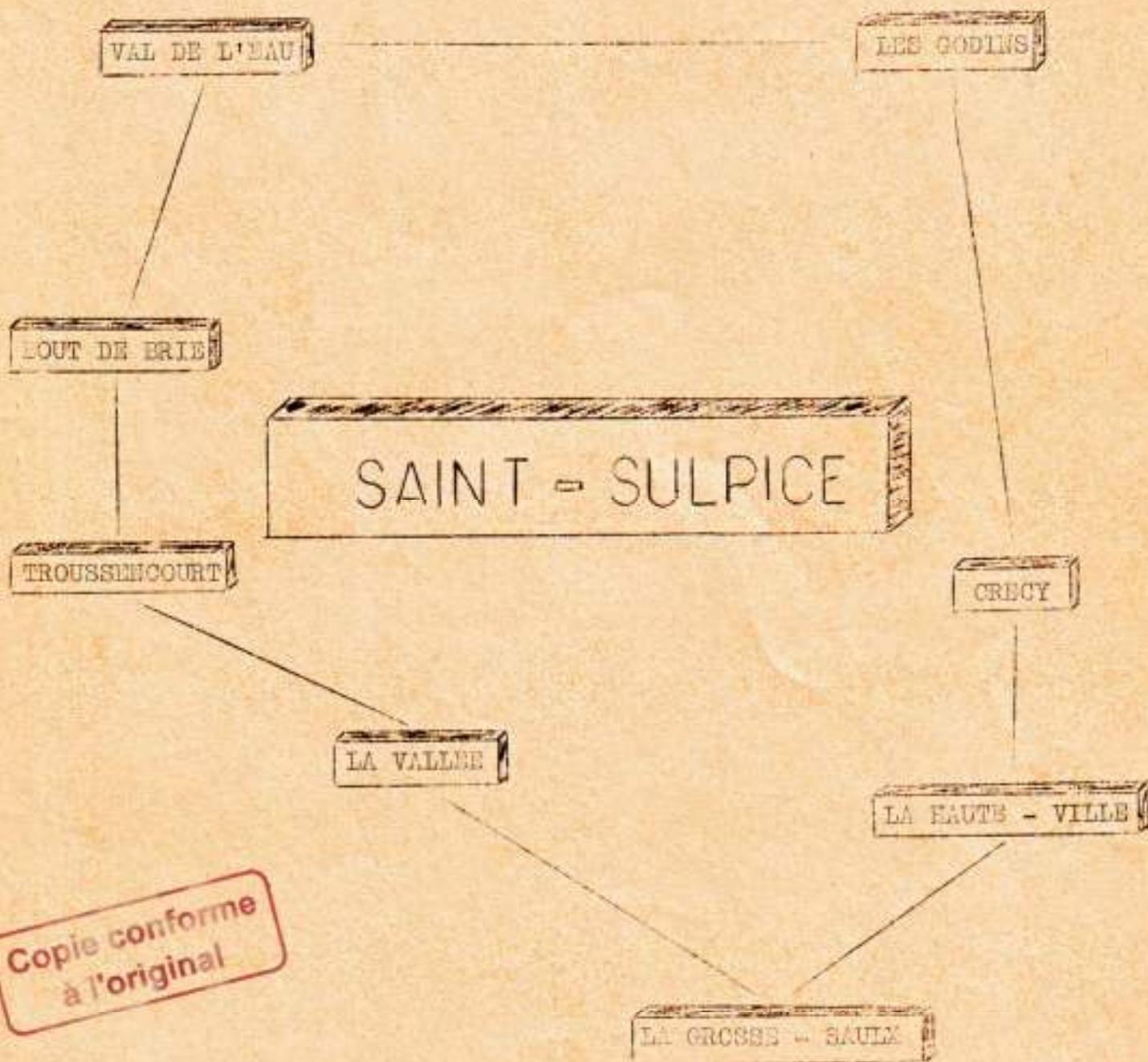


INFORMATIONS

MUNICIPALES



Copie conforme
à l'original

BULLETIN N°8

ANNÉE : ~~1980~~ 1981

Juni 81



17- 10- 79 Curage des fossés

- * Pas d'adhésion de la commune dans un syndicat.
- * Chaque riverain du rû devra procéder au nettoyage du rû.

Permis de construire modificatif de l'Argillière

Avis favorable en vu de la demande du permis de construire modificatif de l'Argillière afin d'obtenir le certificat de conformité.

5-12-79 Salle de repos de la classe enfantine

Suite a l'appel d'offres lancé par la SICARPO, la facture totale des travaux s'élève à:

155 422, 52

+ 19 027, 56 (honoraires de la SICARPO)

Financement:

Subvention départementale de 60%	: 95 280,
Subvention régionale de 20 %	: 31 760,
Charge communale	: 57 410, 06

Conseil d'école (parents d'élèves)

- * Demande d'abris de car. Une Sté sera contactée.
- * Demande de chauffage central pour la mairie, l'école et logement institutrice. Refus du Conseil étant donné les charges actuelles de la commune.

Voyage scolaire

Le C.M. est d'accord pour financer le voyage de fin d'année.

Cimetière

Continuer la plantation de conifères.

Elagages

Prendre un arrêté municipal pour élagage des haies.

14-1-80

Regroupement pédagogique

Accord pour financer l'accompagnatrice du car sur la base de 1H. par jour.

Garde-champêtre

Sur les conseils de la préfecture, il n'est pas intéressant d'employer un garde-champêtre O.E.V.P. de plus de 50 ans d'une part pour les cotisations à la C.N.R.A.C.L. (pas 15 ans de cotisations) d'autre part un risque pour la commune d'avoir un agent en longue maladie ou accidenté. .../.

27-2-80

Budget primitif

Equilibré en recettes et en dépenses

Fonctionnement: 579 476,

Investissement: 75 206,07

Imposition 80 : + 11%

Loi Barangé

693 F. espérés pour l'achat d'un électrophone et quelques disques pour l'école.

Pont de Crécy

Le devis de ce pont est accepté

Demande de pose de glissières.

Abri de car

Voir DDE si demande de permis de construire obligatoire.

Capacité des écoles

" l'école pourra-t-elle accueillir tous les enfants du lotissement Le Sol ? Réponse de l'inspectrice : OUI

Participation des constructeurs ou lotisseurs aux travaux d'assainissement.

Pour 1980: 10 000 F. par lot ou maison.

9 - 4 - 80

En ce qui concerne l'expropriation du terrain Fricoteaux pour la station d'épuration, le C.M. décide d'attribuer 8000 F. + 25% indemnité de réemploi

Concessions cimetière

Perpétuité : 500 F.

Trentenaire : 200 F.

Salle de repos - Classe enfantine

Le C.M. accepte la suppression d'un poteau situé à l'intérieur de la salle.

Lottissement Le Sol.

Accord du C.M. pour le renforcement du réseau d'eau de 600 mètres en tuyau Ø 100 mm. A charge de cette Sté.

Course cycliste du 4 mai 80.

Prix de St SULPICE. Le C. M. d'accord; le Comité des fêtes paiera.

Cantine

Suite à proposition de subvention de l'académie, le C.M. est favorable à l'inscription de cette subvention. Délai de création indéterminé.

- des listes d'adresses, gratuites. Ces adresses concernent des pays étrangers, des organismes délivrant des bourses de vacances ou organisant des cours ou des stages...
- des panneaux d'affichage d'offres d'emplois temporaires (garde d'enfants, chauffeurs, coursiers, vendeurs, de logements, studios et chambres) ou de transactions diverses (vente de voitures, recherche de compagnons de voyages...)
- des informations, sans cesse actualisées, sur les places disponibles dans les auberges de jeunesse, dans les hôtels bon marchés et les centres d'accueil français et étrangers.
- des consultations gratuites données par des spécialistes :
 - a) soit de l'Agence Nationale de l'Emploi pour les questions d'ordre professionnel.
 - b) soit du Service Académique d'Information et d'Orientation pour ceux qui éprouvent des difficultés sur le plan scolaire, professionnel ou familial...
- des brochures et des guides, payants, tels que le guide des activités ~~apertives~~ pour les Jeunes (par département), le guide des activités sportives, le guide des vacances pour handicapés.
- une revue mensuelle, payante, intitulée "Actuel C.I.D.J." plutôt destinée à tous ceux qui ont pour mission d'informer les Jeunes

Où s'adresser ?

Vous pouvez poser vos questions sur place ou par téléphone, tous les jours, (sauf dimanche et jours fériés) de 9H à 19H ou encore par courrier au :

C.I.D.J., Quai Branly 75015 PARIS
tel : 566-40-20 et 567- 35-85.

Le C.I.O. Le Centre d'Information et d'Orientation à Beauvais se situe : rue Arthur Desjardins tél : 448-05-73.

LE COMITE DES FETES DE SAINT - SULPICE
POUQUOI?... COMMENT ?....
Faisons le point.

Profitons de l'hospitalité qui nous est gracieusement accordée dans ce bulletin pour dire à chacun des habitants de notre village, surtout à ceux qui nous boudent plus ou moins régulièrement, ce que nous aimerions leur dire si d'aventure, en passant, ils venaient nous voir.

On leur dirait, M^r Loris, Flechy, Roussel et tous les autres, heureusement chaque année plus nombreux, chacun dans son style: " Bonjour! Ne soyez pas timide! Entrez donc et passez un moment de détente avec nous! "

Il est bon de savoir se libérer parfois de son environnement habituel et de rire, de s'exprimer, de s'extérioriser avec légèreté et inconséquence. On se plaît bien nous à St Sulpice et vous? D'être ensemble réunis pour une "pose soucis", à l'ombre de notre clocher, ça fait du bien n'est-ce pas? C'est rassurant, et ça donne des forces pour la suite.

Voilà à nos yeux pourquoi il y a un COMITE DES FETES à St Sulpice.

Il est né un peu spontanément pour répondre à des besoins naturels d'hommes soucieux de leur qualité de vie. Des besoins de contacts, d'échanges, de partages de leurs joies et leurs peines, mais aussi des besoins d'euphorie, celle que procure la foule par son ambiance, ses bruits, sa chaleur, celle que procure la fête.

Comment réussir une FETE VILLAGEOISE ?

Trois ingrédients sont nécessaires sinon indispensables.

A Un prétexte: fête nationale, paroissiale, la St Jules ou la St glinglin, tout est bon.

B Un comité des fêtes: qui organise au mieux de ses possibilités et des goûts du public.

C Une foule de gens qui ont une envie intérieure de rigoler pour se détendre. .../..

THEME DE LA FETE DE SAINT - SULPICE 1980

LA FETE AU VILLAGE - Style rétro -

Vous avez 4 mois pour fouiller caves et greniers. Cette année tout le monde se fait beau!
On se déguise , qu'on se le dise!
Et toujours , avec le concours des habitants , il y aura la réalisation de chars.

ET UNE INNOVATION A St Sulpice.....

CETTE ANNEE, POUR LA PREMIERE FOIS A ST SULPICE,
DES MAJORETTES POILUES ET BARBUES...

Mais il nous faut 8 volontaires, qui deviendront par les mains habiles de Mme Lucas des STARS MAJORETTES .
Prière de contacter Mme Lucas ou Mr Mélique. Les premiers seront retenus.

Appel des membres du comité des fêtes:

Au bureau: MM Loris - Président
Mélique - Vice président
Roussel Maurice - Trésorier
Roussel Bernard - Trésorier adjoint
Favino - Secrétaire

Les membres:

Mme Lucas
Mme Bapel
MM Degouy
Vander Hagen
Mr et Mme Flóchy JM
Mr Noel Marc

Les nouveaux membres:

Mlle Lani Geneviève
Mr Poessel
Mlle Bocquerel Lydie
Mr et Mme Roussel Bernard.

\$

TRIBUNE LIBRE

\$

La tribune libre existe aussi dans ce bulletin. Toutefois à ce jour, à part les associations, aucun article ne nous est parvenu. C'est pourquoi, en tant que conseiller municipal et responsable de l'information, je me permet^s de la lancer.

3 ans déjà.....

Et oui, il y a déjà 3 ans, (mi-mandat) que vous avez élu vos conseillers municipaux. Ils sont 13 à St Sulpice. MAIS au fait, que sont ils devenus? Il est vrai que peu d'habitants (aucun bien souvent), 2 ou 3 au maximum, participent aux réunions de conseil municipal. Peut-être est ce dû tout simplement à l'existence de ce bulletin?

Un petit retour en arrière.

Mars 77. 2 listes en présence: 10 élus sur l'une, 3 sur l'autre.

L'élection du Maire, des adjoints..... et nous sommes tout de suite rentrés dans le vif du sujet: assainissement, lotissement, école, sont aux ordres du jour.

Mais bien souvent par manque de formation et d'information en la matière, il est fait appel à des spécialistes. (ingénieur DDA, DDE, ...) termes que vous rencontrez fréquemment dans le bulletin.

Et puis ce qui manque et qui est primordial, c'est un travail d'équipe.

D'emblée, avec les collègues de notre liste, nous avons demandé la création d'une commission information. Nous y étions d'ailleurs bien préparés....

Seule l'information aux habitants pouvait changer l'aspect crispé de ce village. C'était donc pour nous une priorité. Avec bien des réticences, nous aboutissons à un accord. Mais pas de matériel, pas de responsable officiel. Près d'un an s'est écoulé avant que l'on ne me confie cette tâche avec une équipe composée de 7 membres. Nous nous sommes fixés des objectifs, une méthode de travail, et à ce jour nous pensons remplir notre devoir sachant que le seul matériel dont nous disposons est personnel. C'est seulement par vos observations que nous pourrons maintenant améliorer ce bulletin dans son contenu.

Cette commission, c'est aussi pour nous un moyen de se rencontrer, de s'informer, de se parler, sans que cela ait un caractère officiel.

Entre-temps, on rencontre encore ces mêmes personnages dans telle ou telle association, comité, club, et tout ceci, bien souvent au détriment même de leur vie familiale.

Je ne crois pas que c'est en restant passif, comptant et profitant de l'action de quelques uns (es), que l'on assume ses responsabilités d'élus.

.../..

Pour moi, nous ne nous sommes pas fait^s élire pour se rencontrer une fois par mois autour de la table de mairie. Un mandat de conseiller est tout autre. Le conseiller doit prendre des décisions c'est un fait, mais il a aussi le devoir de s'informer, de se former, suivre les dossiers et travaux en cours, avoir le plus de contacts avec les habitants par tous les biais possibles (réunions, rencontres sportives, fêtes, associations....) et d'impulser la vie associative dans son village ou son quartier.

Bien sûr ceci serait un idéal. Dans les circonstances actuelles, les tâches pourraient être partagées dans la mesure des possibilités et compétences de chacun.

Et aussi rendre compte de son mandat aux habitants.

Il n'est absolument pas question de lancer les prochaines élections. Il est simplement bon de temps en temps de faire le point afin d'éviter "le train-train".

Ceci a fait l'objet d'une discussion de ma part à la dernière réunion de conseil, à partir d'éléments valables, dont je m'étonne de l'absence au compte-rendu.

CE QUE JE SOUHAITE:

C'est que davantage prennent à coeur la vie communale et assistent (s'ils peuvent le savoir) aux différentes réunions de conseil, qu'ils participent au sein des associations, car dans ces associations ou club, il y a aussi des femmes et des hommes de bonne volonté qui souhaiteraient être un peu soulagés par le partage des responsabilités.

C'est par ce moyen et aucun autre que se développeront les rapports humains de notre village.

Il faut quand même considérer ce qui a déjà été en 3 ans dans ce sens.

FLECHY Jean-Marie.

P.S. encore un souhait: " La réflexion de la vie communale mais vue de l'extérieur, c'est à dire de vous habitants (tes) de St Sulpice. "

(poster votre courrier à la mairie).

U.D.E.N.

UNION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EXPRESSIONS MUSICALES

TEXTE EXTRAIT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le projet pour le développement des expressions musicales est issu d'un dialogue entre 4 associations d'éducation populaire (G.C.C. de Cauvigny, C.S.L.C.F.H. de Hermes, C.L.N. de Noailles, F.J.E.P. de Ste Geneviève.) qui, depuis 2 ans se sont rencontrées au niveau de leurs responsables dans le but de :

- confronter leurs expériences,
- étudier en commun leurs problèmes,
- faire naître une entraide.

Cette concertation a produit une dynamique qui les a conduites à pousser plus en avant leur expérience par l'organisation d'animations communes diverses.

Concrétisant leurs buts par la réalisation d'activités, ces associations répondent à un besoin collectif.

À caractère volontaire, elles sont exclusivement animées par des militants bénévoles et chacune contribue pour une grande part, sinon pour l'essentiel, à la vie culturelle de sa commune.

Elles entendent poursuivre leur démarche et se sont adjointes le concours d'un animateur permanent pour les aider dans leur tâche.

L'éducation musicale, comme toute éducation de la sensibilité est considérablement négligée dans le cadre scolaire.

Notre objectif premier étant de toucher un ensemble de population aussi étendu que possible tant au niveau de l'âge qu'au niveau social-professionnel.

Quel n'est pas l'enfant qui a rêvé un jour d'un instrument révélant aussi le goût naturel de l'individu pour la musique?

Ouverte à tous, dans le cadre des communes adhérentes au SIVOM, l'école de Musique propose aussi bien l'initiation que le perfectionnement, quel que soient l'âge et le niveau de connaissance théorique et pratique.

L'enseignement serait composé d'une initiation à l'écriture musicale pour un groupe maxi de 10 élèves, d'un enseignement instrumental individualisé de 1h 30 env. (soit 2h 30 par semaine)

Le droit d'inscription pour les scolaires seraient de 15 Frs. Pour les non scolaires de 25 Frs.

La redevance mensuelle de 50Frs par élève (10 h. de cours)

Les cours auraient lieu à ST SULPICE si suffisamment d'élèves.

Les instruments les moins onéreux seront mis à disposition des élèves, 1 an pour les autres avec renouvellement éventuel.

Ces cours s'étendraient sur tout le canton de NOAILLES.

Des demandes de subventions sont en cours.

Un questionnaire sera distribué aux parents.

Pour tout autre renseignement, prière de contacter Mr FLECHY Jean-Marie (tél. 481 11 97), responsable local.

LE SIVOM DE NOAILLES
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Nous avons pensé que quelques précisions concernant le syndicat à vocation multiple (SIVOM) vous étaient nécessaires.

Comme son nom l'indique, sa vocation n'est pas limitée, même si de fait son activité présentée est essentiellement tournée vers le CES de Noailles.

Pour son administration, deux délégués de chaque commune participante constitue son conseil qui élit son président.

Tout comme au sein de chaque commune, le conseil syndical vote chaque année son budget(fonctionnement et investissement) . De même, pour l'équilibre de ce budget, le complément de recettes n'est autre que les impôts locaux.

Vous trouverez dans le tableau ci-joint la répartition de cet impôt par commune concernée.

Nous sommes naturellement à la disposition de chaque personne souhaitant davantage de détails sur le SIVOM.

TABLEAU FIXANT LE PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES en 1980.

Abbecourt	19 500,00
Berthecourt	46 150,00
Cauvigny	42 900,00
Le coudray	8 580, 00
Le Déluge	15 925,00
Hermes	101 985,00
Hodenc	4 680,00
Laboissière	30 550,00
La Chapelle St Pierre	10 790,00
Mouchy le châtel	4 810,00
La Neuville d'Aumont	5 200,00
Noailles	91 130,00
Novillers	5 915,00
Ponchon	46 150,00
Ste Geneviève	83 980,00
St Sulpice	26 130,00
Silly- Tillard	16 900,00
Villers st Sépulcre	72 930,00
Heilles	15 795,00
	8
<u>Total</u>	650 000,00

Pour mémoire: en 1979: 560 000,00
augmentation: 16, 07 %

AUTRES ACTIVITES PREVUES A ST SULPICE .

Le 31 mai 1980 à 20 H. 30 à la salle des fêtes de St Sulpice, Concert par le groupe " RESONNANCE ".

L'Amicale des Anciens des maisons de retraite de l'hôpital de Méru, organisatrice, invite les habitants de St Sulpice à cette soirée. entrée gratuite.

\$

Les Jeux Inter - Villages auront lieu cette année le dimanche 8 JUIN à St Sulpice , salle des fêtes.

Des jeux encore plus amusants pour tous.

Nous comptons sur la participation maximum des habitants (tes), comme supporteurs et joueurs.

La présentation des jeux aura lieu la veille, samedi 7 juin à la salle des fêtes à 15H. Tous les volontaires pourront s'entraîner.

(Tir à la corde, polochons sur piscine, pêche d'objets dans la piscine avec la bouche, les pôtards s'inspirant du jeu d'inter -neige 80, et pour les footballeurs des tirs au but etc...)

Les rencontres suivantes auront lieu le 22 juin à Abbecourt (terrain de Mattencourt) et le 6 juillet à Silly dans le cadre de sa fête communale.

\$

SNCF rappel

De nouveaux trains seront mis en circulation à compter du 1 juin sur la relation Persan - Beauvais et Beauvais - Persan. (en semaine)

St Sulpice vers Beauvais : 10 H. 19 et 16H. 19

St Sulpice vers Persan : 11H. 01 et 15H; 59

Le train de 15H.20 vers Persan sera avancé de 20 mn.

Par contre d'autres trains seront supprimés les dimanche et fêtes
Pour renseignements complémentaires se renseigner à la gare de St Sulpice.

\$

Responsable de la publication : M. FLECHY Jean - Marie.

Les membres de la commission : Mme BBERAY N. - MM FLECHY J.M. - FONTAINE J.B. - LADOUX R. - LORIS N. - Mme MAHIEUX H. - M; ROUSSEL M.

